



*Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

Distr. : Générale  
4 mai 2009

FRANCAIS  
Original : anglais

**Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

Session extraordinaire sur le changement climatique  
Réunion du Groupe d'experts  
Nairobi, 25 et 26 mai 2009

**Ordre du jour provisoire**

**Additif**

**Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du Groupe d'experts**

**Introduction**

1. Conformément aux articles 9 et 10 des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), la Conférence se réunit en session extraordinaire entre ses sessions ordinaires. En conséquence, à sa douzième session tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 7 au 12 juin 2008, la Conférence a décidé de tenir une session extraordinaire sur le changement climatique (troisième session extraordinaire) afin d'assurer à l'Afrique une vision partagée sur la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques en Afrique et une position commune à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quinzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session, prévues à Copenhague en décembre 2009. A sa vingt-troisième réunion tenue à Nairobi le 15 février 2009, le Bureau de la CMAE a convenu de la tenue de la troisième session extraordinaire à Nairobi.
2. En conséquence, la troisième session extraordinaire aura lieu à Nairobi du 25 au 29 mai 2009. La session comprendra une réunion d'un groupe d'experts (réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur le changement climatique) prévue les 25 et 26 mai 2009 ainsi qu'un segment ministériel prévu le 29 mai 2009. L'intervalle sera marqué par des manifestations parallèles et des séances d'information technique aux ministres et au corps diplomatique africain les 27 et 28 mai 2009, respectivement.
3. A sa vingt-troisième réunion, le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire du segment ministériel de la troisième session extraordinaire figurant dans le document AMCEN/SS/III/1.
4. La troisième session extraordinaire devrait s'avérer un moment historique, prenant appui sur les résultats d'un certain nombre de réunions importantes tenues depuis 2006. Une réunion de négociateurs africains sur le changement climatique tenue en septembre 2006 à Naivasha (Kenya) a été organisée par la CMAE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) avec le soutien financier de l'Afrique du Sud et d'autres partenaires africains. La réunion a notamment conduit à l'élaboration d'un document de référence pour le groupe de négociateurs africains intitulé « Projet de position africaine à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa

K0951726 210509

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

douzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa deuxième session ». Les conclusions de la réunion ont été adoptées par la CMAE à sa session extraordinaire tenue à Nairobi en novembre 2006 (UNEP/AMCEN/Prep.Mtg-CC/1). Une réunion consultative analogue du groupe de négociateurs africains a eu lieu en 2007 à Abuja (Nigéria), avec l'appui du PNUE, dans le cadre des préparatifs à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la troisième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenues à Bali (Indonésie) en décembre 2007.

5. Une réunion consultative du groupe de négociateurs africains tenue à Alger (Algérie) en novembre 2008 a marqué un tournant. A cette réunion, le groupe de négociateurs africains a produit un document intitulé « Plateforme africaine sur les changements climatiques à Copenhague (Plateforme d'Alger) ». Ce document présente une synthèse des positions adoptées antérieurement par le groupe de négociateurs africains et approuvées à Naivasha (Kenya); Abuja (Nigéria); Dakar (Sénégal); Bonn (Allemagne); Johannesburg (Afrique du Sud) (douzième session de la CMAE); Accra (Ghana); et Alger (Algérie). La Plateforme d'Alger expose la position commune de l'Afrique sur des questions relevant des domaines suivants :

- a) Le Groupe de travail ad hoc sur la poursuite des engagements pour les Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto;
- b) Le Groupe de travail ad hoc sur l'action de coopération à long terme au titre de la Convention – Plan d'action de Bali;
- c) L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

6. La Plateforme d'Alger a servi spécifiquement de document de référence au groupe de négociateurs africains à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quatorzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatrième session, tenues à Poznań (Pologne) en décembre 2008; aux réunions des organes subsidiaires (vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre); et aux sessions du Groupe de travail ad hoc sur les engagements supplémentaires pour les Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto et du Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme au titre de la Convention. La Plateforme d'Alger devrait être actualisée de manière considérable au cours de la troisième session extraordinaire de la CMAE.

7. Un certain nombre de réunions ministérielles ont eu lieu depuis la douzième session de la CMAE. Leurs résultats seront pris en compte au cours de la troisième session extraordinaire :

- a) La déclaration de Bangui sur la préparation des négociations sur le nouveau régime climat post-Kyoto 2012 (République centrafricaine, 11 septembre 2008);
- b) La déclaration de Cotonou sur les changements climatiques (Bénin, 22 octobre 2008);
- c) La déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre le changement climatique issue de la réunion des ministres de l'agriculture et de l'environnement appartenant au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Kenya, 7 novembre 2008);
- d) La déclaration d'Alger sur les changements climatiques (Algérie, 19 novembre 2008).

8. En outre, toutes les déclarations et décisions pertinentes sur le changement climatique de l'Union africaine et d'autres instances ministérielles énumérées dans le rapport du segment ministériel de la douzième session de la CMAE (UNEP/AMCEN/12/9) seront prises en compte.

9. Le Groupe d'experts examinera également les conclusions d'un certain nombre d'ateliers et de conférences liés aux changements climatiques et tenus en Afrique au cours de la période considérée, y compris un atelier sur le changement climatique et l'adaptation dans le domaine de l'eau : renforcer la résilience par le biais de partenariats, tenu à Mombasa (Kenya) en avril 2009 et une conférence régionale à

l'intention des négociateurs sur le changement climatique de l'Afrique orientale et australe, tenue à Gaborone (Botswana) en février 2009.

10. Quelques semaines avant l'ouverture de la troisième session extraordinaire, le secrétariat distribuera une note d'information (AMCEN/SS/III/INF/1). Une liste complète des documents établis pour la troisième session extraordinaire figure à l'annexe 1 du présent document.

## **I. Objectifs et résultats escomptés du segment ministériel**

11. La session extraordinaire de la CMAE vise principalement à donner aux ministres africains de l'environnement l'occasion de délibérer et de s'entendre sur les points suivants :

- a) Une position de négociation commune de l'Afrique pour un régime international exhaustif sur le changement climatique au-delà de 2012;
- b) Un projet de cadre conceptuel global des programmes africains sur le changement climatique;
- c) Une vision partagée africaine sur la lutte contre le changement climatique pour réaliser le développement durable sur le continent;
- d) Une approche commune pour collaborer avec la communauté internationale à la mise au point de solutions pour s'attaquer aux défis soulevés par les changements climatiques;
- e) Un accord sur les modalités de présentation des résultats de la session extraordinaire à l'Union africaine lors de son sommet prévu en juillet 2009 et, par la suite, à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quinzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session, prévues à Copenhague en décembre 2009.

12. Les résultats escomptés de la troisième session extraordinaire de la CMAE comprennent les éléments suivants :

- a) Une voix africaine unie pour promouvoir les intérêts du continent lors des négociations relatives au régime sur le changement climatique au-delà de 2012;
- b) Une position commune de l'Afrique dans les négociations sur le changement climatique;
- c) Un soutien politique fort des Chefs d'Etats et des gouvernements africains pour une vision partagée sur la lutte contre le changement climatique en Afrique et une position de négociation commune de l'Afrique;
- d) Un renforcement des capacités du groupe de négociateurs africains dans les domaines thématiques sélectionnés;
- e) Une harmonisation des programmes de lutte contre le changement climatique sur le continent pour assurer la cohérence et créer des synergies;
- f) Une collaboration réelle avec la communauté internationale à la mise au point de solutions pour s'attaquer aux défis soulevés par les changements climatiques;
- g) La mise en place d'un processus consultatif et participatif pour la formulation d'une politique africaine sur le changement climatique.

13. Le Groupe d'experts attirera l'attention des ministres sur diverses questions pour examen. Les ministres seront invités à parvenir à un accord sur les questions portées à leur attention dans le contexte de l'objectif fixé et des résultats escomptés de la troisième session extraordinaire. Ils seront appelés à examiner les messages clés éventuels à la réunion de Copenhague de 2009 ainsi que les éléments d'un projet de politique africaine sur le changement climatique. En outre, ils seront invités à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des activités de la CMAE sur le changement climatique en Afrique (mise en œuvre de la décision 2 sur le changement climatique de la douzième session de la CMAE) et à examiner le suivi de la troisième session extraordinaire.

14. Dans le cadre de l'examen des processus de suivi, les ministres seront appelés à évaluer les progrès accomplis depuis la douzième session de la CMAE. Un rapport sur l'état d'avancement des activités de la CMAE sur le changement climatique en Afrique depuis la douzième session figure dans le document AMCEN/SS/III/3. Cette évaluation leur permettra d'examiner les ressources nécessaires au renforcement des travaux du secrétariat pour assurer la réalisation effective des activités de la CMAE sur le changement climatique en Afrique jusqu'aux négociations sur le changement climatique de la réunion de Copenhague de 2009 et au-delà.

15. Les ministres examineront et adopteront les décisions et recommandations au titre des divers points figurant à l'ordre du jour de la session.

## **II. Points de l'ordre du jour provisoire**

### **A. Point 1 : Ouverture de la réunion**

16. Le représentant du Président de la CMAE, le Ministre de l'environnement et du tourisme de l'Afrique du Sud, présidera la réunion du Groupe d'experts de la session extraordinaire tandis que le représentant du Vice-Président burkinabé du Bureau de la CMAE exercera les fonctions de Rapporteur. Toutefois, en l'absence de l'un ou l'autre des membres du Bureau, une réunion du Bureau sera convoquée la veille de l'ouverture de la troisième session extraordinaire, le 24 mai 2009, pour évaluer la gestion de la troisième session extraordinaire et sélectionner les membres présents du Bureau auxquels des fonctions seront assignées pendant la session extraordinaire, conformément aux dispositions des statuts.

17. Le Bureau de la CMAE se compose actuellement des membres suivants :

- a) Président : Afrique du Sud;
- b) Vice-Présidents : Erythrée, Gabon, Jamahiriya arabe libyenne;
- c) Rapporteur : Burkina Faso.

18. La troisième session extraordinaire est tenue sous les auspices de l'Union africaine. Des représentants d'organismes des Nations Unies, du secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, des communautés économiques sous-régionales de l'Afrique, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, représentants d'organisations de la société civile et d'organisations internationales, devraient participer à la session.

19. Le représentant du Président de la CMAE prononcera les observations liminaires.

### **B. Point 2 : Questions d'organisation**

20. L'ordre du jour provisoire (AMCEN/SS/III/EG/1) sera soumis à la réunion du Groupe d'experts pour examen et adoption. Un programme de travail pour la réunion figure à l'annexe II du présent document.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

21. Le Groupe d'experts souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document AMCEN/SS/III/EG/1 et à l'annexe II du présent document.

#### **2. Organisation des travaux**

22. Le Secrétariat dressera la liste des divers groupes de travail et de rédaction. Le Président invitera les experts à se joindre à l'un ou l'autre de ces groupes. Chaque expert informera le secrétariat de son choix avant la fin de la séance matinale de la première journée.

23. La création de trois groupes de travail est prévue en vue de l'examen des politiques, d'une position de négociation commune et des aspects programmatiques du processus africain de lutte contre le changement climatique, respectivement. Des précisions sont fournies dans le document AMCEN/SS/III/INF/1. Les groupes de travail sur les questions relatives aux politiques (groupe de travail 1) et les aspects programmatiques des délibérations (groupe de travail 3) feront rapport à la plénière en vue de

discussions approfondies sur les résultats de leurs travaux. Le groupe de travail sur les questions relatives à une position de négociation commune de l'Afrique (groupe de travail 2) ne présentera à la plénière que les messages techniques clés à recommander pour examen au segment ministériel de la troisième session extraordinaire.

### **C. Point 3 : Introduction et objectifs de la réunion**

24. Le secrétariat de la CMAE présentera l'introduction, les objectifs et les discussions en petits groupes de la réunion figurant dans le document AMCEN/SS/III/INF/1.

### **D. Point 4 : Exposés**

#### **1. Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts**

25. Un bref exposé sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts sera présenté pour favoriser un examen plus approfondi du sujet au cours des discussions en petits groupes et des manifestations parallèles de la troisième session extraordinaire.

#### **2. Agriculture, sylviculture et autres utilisations des terres**

26. Un bref exposé sur l'agriculture, la sylviculture et d'autres utilisations des terres sera présenté pour favoriser un examen plus approfondi du sujet au cours des discussions en petits groupes et des manifestations parallèles de la troisième session extraordinaire.

#### **3. Résultats de la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement**

27. Le gouvernement rwandais accueille la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement les 21 et 22 mai 2009. La Conférence a pour thème « Changements climatiques : possibilités et problèmes de financement pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique ». Les participants s'efforceront de cibler des investissements et des flux financiers supplémentaires pour affronter les défis liés à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci sur le continent. Un représentant du gouvernement rwandais présentera les résultats de la réunion au Groupe d'experts.

### **E. Point 5 : Cap sur Copenhague 2009**

#### **1. Aperçu des éléments clés des négociations**

28. Comme indiqué ci-dessus, depuis 2006, le groupe de négociateurs africains s'est réuni au Kenya, au Nigéria, au Sénégal, en Allemagne, en Afrique du Sud, au Ghana et en Algérie. Tenue en 2006, la première réunion du groupe a conduit à la production d'un document-cadre initial sur la position de négociation commune de l'Afrique. Lors de réunions suivantes, le groupe a constamment actualisé le document-cadre de Naivasha sur la position de l'Afrique à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa douzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa deuxième session. A la réunion d'Alger, ce document est devenu la Plateforme africaine sur le changement climatique à Copenhague (Plateforme d'Alger). Comme indiqué précédemment, la Plateforme d'Alger a été le principal document de référence pour le groupe de négociateurs africains depuis novembre 2008, y compris à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quatorzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatrième session, ainsi qu'aux réunions suivantes du Groupe de travail ad hoc sur les engagements supplémentaires pour les Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto et du Groupe de travail ad hoc sur l'action coopérative à long terme au titre des réunions de la Convention.

29. La Conférence devrait apporter d'autres modifications à la Plateforme d'Alger à sa troisième session extraordinaire pour incorporer les idées et connaissances nouvelles. Le président du groupe de négociateurs africains présentera une brève vue d'ensemble des éléments clés des négociations actuelles sur le changement climatique.

**2. Perspectives juridiques**

30. Un juriste fera un bref exposé concernant les perspectives juridiques des négociations actuelles sur le changement climatique.

**F. Point 6 : Examen des projets de déclaration ministérielle, de décision et de recommandation de la réunion**

31. Conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 23, les présidents des groupes de travail ou leurs représentants désignés soumettront à la plénière pour des discussions approfondies : un projet de déclaration ministérielle sur le processus africain de lutte contre le changement climatique; deux projets de décision; un projet de cadre conceptuel des programmes africains sur le changement climatique ou les éléments d'un cadre conceptuel global des programmes africains sur le changement climatique; un projet de messages clés à la réunion de Copenhague de 2009; et les éléments d'un projet de politique africaine sur le changement climatique.

**G. Point 7 : Adoption du rapport de la réunion du Groupe d'experts**

32. Le Rapporteur présentera un projet de rapport sur les travaux de la réunion, y compris les projets de déclaration ministérielle, de décision et de recommandation. Il demandera l'examen du rapport pour amendement et adoption, sous l'orientation du président de la réunion du Groupe d'experts.

33. Le Président invitera les participants à présenter leurs observations, paragraphe par paragraphe. Seules les observations de fond seront prises en compte. Elles devront nécessairement être soumises par écrit au Rapporteur.

34. Le Président demandera l'adoption du rapport en principe. Le Secrétariat intégrera les observations des participants dans le rapport final qui sera publié en anglais et en français.

**H. Point 8 : Questions diverses**

35. Des questions qui sont dignes d'être prises en considération mais ne sont pas inscrites à l'ordre du jour seront examinées.

36. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l'ordre du jour fournisse un exemplaire d'un document de base au secrétariat, pour distribution au cours de la session. Une version anglaise du document doit être rendue disponible. Dans le cas où une décision devait être prise, un projet de texte serait également rendu disponible, en anglais seulement.

**I. Point 9 : Clôture de la réunion**

37. Le Président invitera le Directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique et le représentant du Commissaire chargé de l'environnement à la Commission de l'Union africaine à présenter leurs observations finales avant de prononcer la clôture de la réunion.

## Annexe I

## Liste des documents

AMCEN/SS/III/1	Ordre du jour provisoire du segment ministériel
AMCEN/SS/III/1/ Add1	Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel
AMCEN/SS/III/3UNEP/AMCEN/12/9	Progress made in the implementation of AMCEN work on climate change in Africa
	Report of the ministerial segment of the twelfth session of AMCEN held from 10 to 12 June 2008
AMCEN/SS/III/4	Report of the expert group segment
AMCEN/SS/III/5	Draft AMCEN Nairobi Declaration on the African process for combating climate change
AMCEN/SS/III/6	Report of the third special session of AMCEN
AMCEN/SS/III/EG/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/SS/III/EG/1Add1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/SS/III/ EG/2	Set of negotiators' reference documents -- restricted distribution
<b>Documents d'information</b>	
AMCEN/SS/III/INF/1	Information note on the special session of AMCEN on climate change
UNEP/AMCEN/Prep.Mtg-CC/1	Report of the preparatory meeting for the eleventh session of the Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change and the first session of the Conference of the Parties serving as the Meeting of the Parties to the Kyoto Protocol to the Convention
<b>Documents de référence</b>	
Doc. réf. no. 1	Relevant ministerial declarations - post twelfth session of AMCEN (Libreville, Bangui, Cotonou, Nairobi, Algiers)
Doc. réf. no. 2	Financing climate change to support mitigation and adaptation actions in Africa
Doc. réf. no. 3	Building climate resilience in Africa : Turning political commitment into action
Doc. réf. no. 4	Climate change adaptation in Africa
Doc. réf. no. 5	Executive Summary (Bali Road Map)
Doc. réf. no. 6	Financing climate change mitigation with special focus on Africa
Doc. réf. no. 7	Cost of adaptation in coastal zones of Africa
Doc. Réf :- UNFCCC Doc.	Assembly doc : FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev.1*

## Annexe II

**Programme de travail de la réunion du Groupe d'experts,  
25 et 26 mai 2009**

<b>Heure</b>	<b>Description</b>
<b>25 mai 2009</b>	
9 heures – 9 h 30	Ouverture
9 h 30 – 9 h 45	Adoption de l'ordre du jour
9 h 45 – 10 heures	Introduction et objectifs de la réunion
10 heures – 10 h 30	Exposés sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et sur l'agriculture, la sylviculture et d'autres utilisations des terres
10 h 30 – 11 heures	Exposé sur les résultats de la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement
11 heures – 11 h 20	<i><b>Pause café</b></i>
11 h 20 – 12 heures	Cap sur Copenhague 2009 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aperçu des éléments clés des négociations</li> <li>• Perspectives juridiques</li> </ul>
12 heures – 12 h 20	Formation de petits groupes
12 h 20 – 13 heures	Discussions en petits groupes
13 heures – 14 heures	<i><b>Déjeuner</b></i>
14 heures – 18 heures	Discussions en petits groupes
<b>26 mai 2009</b>	
9 heures – 11 heures	Discussions en petits groupes
11 heures – 11 h 15	<i><b>Pause café</b></i>
11 h 15 – 12 h 30	Discussions en petits groupes
12 h 30 – 13 h 30	<i><b>Déjeuner</b></i>
13 h 30 – 14 heures	Discussions en petits groupes
14 heures – 15 h 30	Examen des projets de déclaration ministérielle, de décision et de recommandation de la réunion
15 h 30 – 15 h 45	<i><b>Pause café</b></i>
15 h 45 – 17 h 30	Adoption du rapport de la réunion du Groupe d'experts
17 h 30 – 17 h 45	Questions diverses
17 h 45 – 18 heures	Clôture de la réunion